

Jacques HUCHOT  
Arlette BAUER  
10 rue des Roises  
Chonville -Malaumont  
Tél 06.28.34.76.14

le 9 octobre 2010

Bonjour

Je tiens à ajouter quelques points dans le dossier de présentation de la demande d'octroi d'une concession de forages par la société Galli Coz

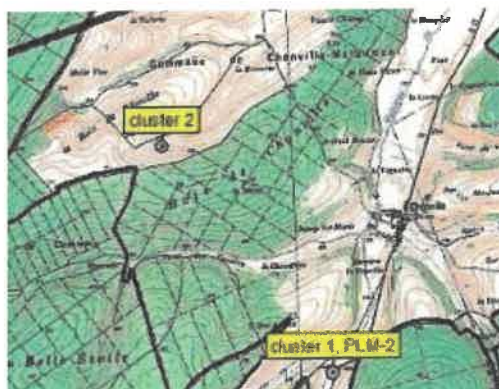
### Nappe phréatique

Trois maisons d'habitation dans le secteur de Morville (entre Chonville et Malaumont) sont alimentées par une eau de source provenant de deux puits car le réseau d'eau communal ne parvient pas jusqu'à elles.

Il s'agit du « cluster 2 » situé à proximité d'une ferme, d'un gîte et du château de Morville, lieux tous 3 habités.



Selon mes calculs le cluster serait à environ 700m/800m de la ferme.



Ces maisons habitées pourraient être impactées par les forages. Le gîte et le château subiraient en outre directement **la gêne due au bruit** de la station de forage, compte tenu de la configuration des lieux.

### Nota :

*J'ai utilisé des copies d'écran des cartes présentées dans le document. Elles manquent notablement de clarté ! Il n'est pas sérieux de la part du prestataire Galli Coz de mettre à la disposition des habitants, dans le cadre d'une enquête publique, des cartes dont la résolution est clairement insuffisante.*

### Faune

Notons qu'en pleine zone forestière l'impact sur la faune va être **très** conséquent car comme chacun le sait la forêt de Commercy et ses alentours sont très giboyeux.

### Couloir de passage des grues

Il convient de préciser que lors de leur migration annuelle, les grues, passent dans la zone : Lac du Der - Commercy – Ligny dans les deux sens.  
Tous les clusters sont concernés.

## **Environnement – remise en état des lieux**



Voici quelques photos du site PLM2

Le site est resté **8 ans** sans entretien.

Visuellement nous sommes loin de l'aspect esthétique dont parle la société Galli Coz dans son document.

De même ce cluster a eu un impact très important sur la sécurité routière puisque la visibilité concernant la priorité à droite des véhicules venant de Saint Aubin sur Aire était inexistante.

Il aura fallu attendre **12 ans** après la création du site pour qu'un STOP soit installé cet été (comme par hasard)

En outre le grillage de protection entourant la bache de rétention est détruit sur 5 m (photo bas droite)

### **Emprise forestière des gazoducs**

Sur le site de la centrale en cours de construction en Bretagne, la servitude au sol est de 8 à 12 m

La canalisation sera recouverte par au moins 1 mètre de remblai.

Des servitudes (8 m ou 12 m) seront mises en place interdisant toute construction ou toute végétation arbustive de plus de 2.70 m de hauteur ou s'enfonçant à plus de 80 cm de profondeur.

### **Site SEVESO**

Selon M. Labat l'installation de **traitement du gaz** s'apparente à celui de STORENGY en Haute-Marne.

Ce site est classé **SEVESO seuil haut**.

### ***En conclusion***

Cette enquête a mis en évidence de graves lacunes dans le dossier présenté.

Lors de la réunion à Lérrouville j'avais dit à M. Labat que son dossier manquait de consistance et de rigueur. Aujourd'hui j'ajouterai qu'il manque de sérieux.

Jacques HUCHOT

Arlette BAUER

